



12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt : **95400584.9**

51 Int. Cl.⁶ : **A61H 15/02**

22 Date de dépôt : **16.03.95**

30 Priorité : **18.03.94 FR 9403225**

72 Inventeur : **Lebosse, Claude**
59, rue des Rossignols
F-72000 Le Mans (FR)
Inventeur : **Cheval, Jean-Francois**
La Marionnette
F-35600 Redon (FR)

43 Date de publication de la demande :
27.09.95 Bulletin 95/39

84 Etats contractants désignés :
AT BE CH DE DK ES FR GB GR IE IT LI LU NL
PT SE

74 Mandataire : **Habasque, Etienne Joel**
Jean-François et al
Cabinet Lavoix
2, Place d'Estienne d'Orves
F-75441 Paris Cédex 09 (FR)

71 Demandeur : **LABORATOIRES DE BIOLOGIE**
VEGETALE YVES ROCHER
La Croix des Archers
F-56200 La Gacilly (FR)

54 **Appareil de massage de la peau.**

57 Cet appareil de massage de la peau, du type comportant un corps (1) muni de moyens (2) de formation d'au moins un pli de peau (3) lors du déplacement de l'appareil sur celle-ci par un utilisateur, est caractérisé en ce que lesdits moyens de formation dudit au moins un pli comprennent au moins un organe de pression (4) associé à au moins un racloir (5) disposé à l'arrière de l'organe de pression, en considérant le sens de déplacement de l'appareil sur la peau, pour former au moins un pli de peau entre l'organe de pression et le racloir.

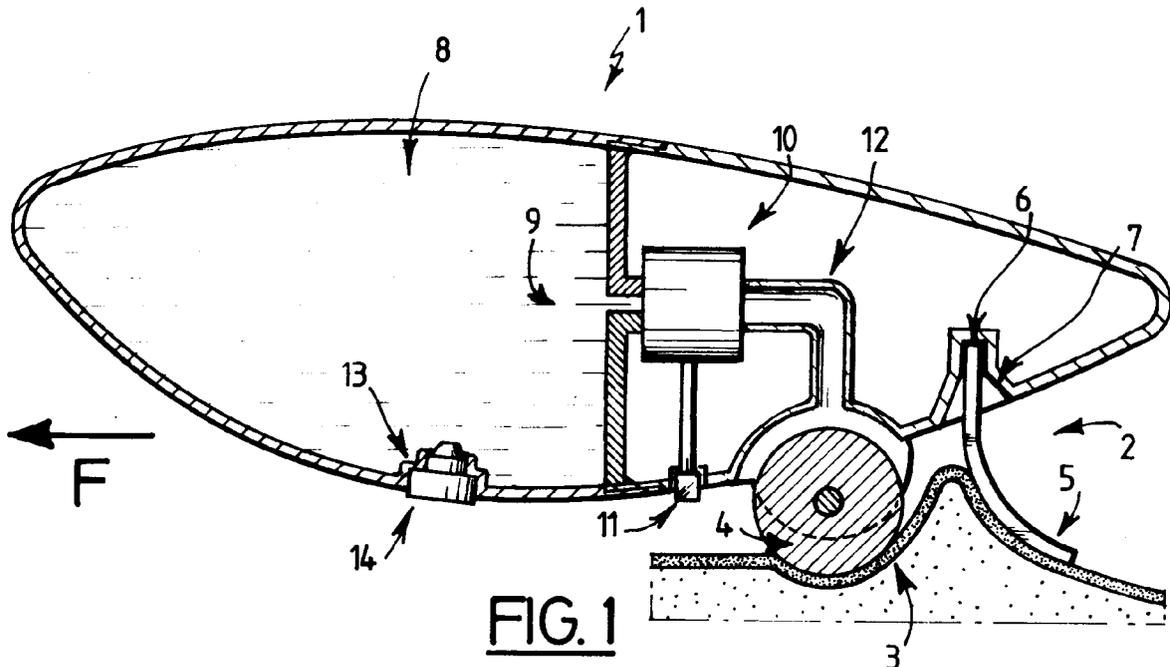


FIG. 1

La présente invention concerne un appareil de massage de la peau.

Plus particulièrement, l'invention se rapporte à un appareil de massage du type comportant un corps muni de moyens de formation d'au moins un pli de peau lors du déplacement de l'appareil sur celle-ci par un utilisateur.

Différents appareils de massage de ce type sont déjà connus dans l'état de la technique.

Des exemples de tels appareils pourront par exemple être trouvés dans les documents FR-A-2 057 514, FR-A-727 291 et FR-A-2 509 171.

Tous ces appareils comportent des moyens de formation d'un pli de peau comprenant par exemple des molettes ou des rouleaux amenant les faces internes du pli à glisser l'une contre l'autre tout en les comprimant latéralement.

On sait en effet que plusieurs effets bénéfiques, en particulier sur la tonicité et le drainage des tissus, sont obtenus grâce à de tels appareils.

Cependant, la structure des appareils connus dans l'état de la technique est extrêmement complexe dans la mesure notamment où la plupart de ceux-ci nécessite des moyens de motorisation des moyens de formation du pli.

Le but de l'invention est donc de résoudre ces problèmes en proposant un appareil de massage qui soit simple, fiable et facile d'utilisation.

A cet effet, l'invention a pour objet un appareil de massage de la peau, du type comportant un corps muni de moyens de formation d'au moins un pli de peau lors du déplacement de l'appareil sur celle-ci par un utilisateur, caractérisé en ce que lesdits moyens de formation dudit au moins un pli comprennent au moins un organe de pression associé à au moins un racloir élastiquement déformable disposé à l'arrière de l'organe de pression, en considérant le sens de déplacement de l'appareil sur la peau, pour former au moins un pli de peau entre l'organe de pression et le racloir.

Selon un mode de réalisation, le ou chaque organe de pression comporte une molette montée rotative sur le corps et le ou chaque racloir est élastiquement déformable.

Selon une autre caractéristique, le corps de l'appareil comporte une portion formant réservoir de produit de traitement muni d'un col de distribution de produit, raccordé à l'entrée d'un distributeur dont l'ouverture et la fermeture sont pilotées par un organe de commande actionnable par l'utilisateur et dont la sortie est raccordée à un conduit de répartition du produit sur l'organe de pression.

L'invention sera mieux comprise à la lecture de la description qui va suivre, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en se référant aux dessins annexés, sur lesquels :

- la Fig.1 représente une vue schématique de côté en coupe illustrant la structure et le fonc-

tionnement d'un appareil de massage selon l'invention; et

- les Fig.2 et 3 représentent des vues en coupe partielles illustrant deux modes de réalisation de moyens de remplissage d'une portion formant réservoir d'un appareil selon l'invention.

Ainsi qu'on peut le voir sur la Fig.1, un appareil de massage de la peau selon l'invention, est du type comportant un corps désigné par la référence générale 1 muni de moyens de formation d'au moins un pli de peau lors du déplacement de l'appareil sur celle-ci par un utilisateur.

Ces moyens de formation de pli sont désignés par la référence générale 2 et le pli de la peau est désigné par la référence générale 3.

Dans l'appareil de massage selon l'invention, les moyens de formation du pli comprennent au moins un organe de pression désigné par la référence générale 4 associé à au moins un racloir désigné par la référence générale 5.

Ce racloir est disposé à l'arrière de l'organe de pression en considérant le sens de déplacement de l'appareil sur la peau, indiqué par la flèche F sur cette figure, pour former au moins un pli de peau entre l'organe de pression 4 et le racloir 5.

Dans cet exemple de réalisation, le ou chaque organe de pression 4 comporte une molette montée rotative sur le corps 1 par exemple entre deux flasques de fixation de celle-ci sur ce corps.

Le ou chaque racloir 5 peut être élastiquement déformable.

C'est ainsi par exemple que ce racloir peut être constitué de matériau présentant une certaine élasticité ou être relié au corps par des moyens élastiques.

On notera que dans l'exemple de réalisation décrit en regard de cette figure 1, le racloir est élastiquement déformable et est engagé dans une fente de fixation du corps, cette fente étant désignée par la référence générale 6.

Cette fente peut par exemple comporter des bords inclinés, tels que le bord 7, formant moyens de limitation de la déformation du racloir.

Il va de soi bien entendu que le corps peut comporter plusieurs organes de pression et plusieurs raclours tels que décrits pour former plusieurs plis de peau et que ces moyens peuvent présenter différentes formes.

De plus et avantageusement, dans l'exemple de réalisation représenté, le corps de l'appareil selon l'invention comporte une portion formant réservoir de produit de traitement désigné par la référence générale 8.

Cette portion formant réservoir de produit est munie d'un premier col en saillie de distribution de produit, désigné par la référence générale 9, raccordé à l'entrée d'un distributeur 10 dont l'ouverture et la fermeture sont pilotées par un organe de commande 11 actionnable par l'utilisateur et dont la sortie est rac-

cordée à un conduit de répartition du produit sur l'organe de pression, désigné par la référence générale 12.

Le distributeur 10 peut être constitué de n'importe quel distributeur classique connu dans l'état de la technique.

Par ailleurs, cette portion de corps formant réservoir peut également comporter un second col en creux de remplissage obturé par un bouchon escamotable.

Ce second col est désigné par la référence générale 13 sur cette figure, tandis que le bouchon est désigné par la référence 14.

Comme on peut le voir sur la figure 2, le bouchon 14 peut comporter une première portion formant tête désignée par la référence 15, une seconde portion formant corps désignée par la référence 16 et une troisième portion d'extrémité désignée par la référence 17.

On notera que cette troisième portion peut présenter une section progressivement décroissante.

Le second col 13 du corps comporte quant à lui une première portion de réception de la seconde portion 16 formant corps du bouchon, cette première portion de col étant désignée par la référence 18 sur cette figure 2.

Dans l'exemple de réalisation représenté, à l'une des extrémités de cette première portion de col, est prévue une paroi transversale munie d'un trou 19 de dimension inférieure à la dimension de cette première portion et adapté pour recevoir la troisième portion d'extrémité du bouchon.

Dans l'autre exemple de réalisation représenté sur la figure 3, dans laquelle des numéros de référence identiques désignent des éléments identiques à ceux représentés sur la figure 2, on peut constater que le second col du corps peut également comporter à l'autre extrémité de la première portion 18 de celui-ci, une seconde portion 20 de dimension supérieure à celle de cette première portion et adaptée pour recevoir au moins en partie la première portion formant tête 15 du bouchon.

On conçoit alors que l'appareil de massage suivant l'invention présente par rapport aux appareils de l'état de la technique, un certain nombre d'avantages en raison de sa structure.

En effet, l'appareil de massage selon l'invention permet de reproduire la technique du palper-rouler pratiquée par un kinésithérapeute, sans apprentissage et permet par exemple d'avoir une fonction d'entretien et de soin du corps et en particulier une action amincissante sur le capiton en améliorant les échanges intercellulaires et en décollant les amas graisseux.

Par ailleurs, cet appareil est d'une prise en main extrêmement simple et permet une utilisation par exemple en système poussé, ce qui diminue la fatigue d'utilisation.

De plus, le second col de remplissage de la portion formant réservoir de cet appareil, permet de recharger l'appareil décrit en produit de traitement, ce qui présente des avantages d'un point de vue écologique et économique.

Par ailleurs, la structure particulière de ce col de remplissage permet également d'améliorer notablement l'esthétique de l'appareil.

Revendications

1. Appareil de massage de la peau, du type comportant un corps (1) muni de moyens (2) de formation d'au moins un pli de peau (3) lors du déplacement de l'appareil sur celle-ci par un utilisateur, caractérisé en ce que lesdits moyens de formation dudit au moins un pli comprennent au moins un organe de pression (4) associé à au moins un racloir élastiquement déformable (5) disposé à l'arrière de l'organe de pression, en considérant le sens de déplacement de l'appareil sur la peau, pour former au moins un pli de peau entre l'organe de pression et le racloir.
2. Appareil selon la revendication 1, caractérisé en ce que le ou chaque organe de pression (4) comporte une molette montée rotative sur le corps.
3. Appareil selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé en ce que ledit corps comporte une portion formant réservoir (8) de produit de traitement munie d'un premier col (9) de distribution de produit, raccordé à l'entrée d'un distributeur (10) dont l'ouverture et la fermeture sont pilotées par un organe de commande (11) actionnable par l'utilisateur et dont la sortie est raccordée à un conduit (12) de répartition du produit sur l'organe de pression (4).
4. Appareil selon la revendication 3, caractérisé en ce que la portion de corps (8) formant réservoir comporte un second col de remplissage (13) obturé par un bouchon escamotable (14).
5. Appareil selon la revendication 4, caractérisé en ce que ledit bouchon (14) comporte une première portion (15) formant tête et une seconde portion (16) formant corps, le second col du corps étant en creux et comportant une première portion (18) de réception de la seconde portion formant corps (16) du bouchon.
6. Appareil selon la revendication 5, caractérisé en ce qu'à l'une des extrémités de la première portion (18) du col est prévue une paroi transversale munie d'un trou (19) de dimension inférieure à la

dimension de cette première portion (18).

7. Appareil selon la revendication 5 ou 6, caractérisé en ce que le bouchon comporte une troisième portion (17) d'extrémité. 5
8. Appareil selon la revendication 5, 6 ou 7, caractérisé en ce que le second col du corps comporte une seconde portion (20) de dimension supérieure à celle de la première portion (18) et adaptée pour recevoir au moins en partie la première portion (15) formant tête du bouchon. 10
9. Appareil selon la revendication 7 ou 8, caractérisé en ce que la troisième portion d'extrémité du bouchon (17) présente une section progressivement décroissante. 15

20

25

30

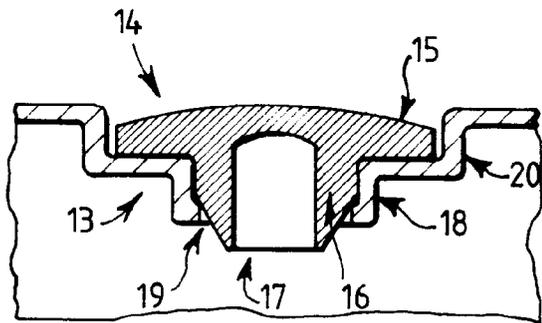
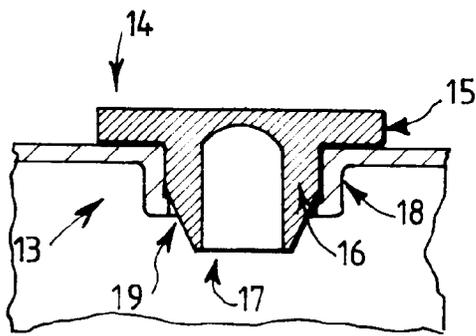
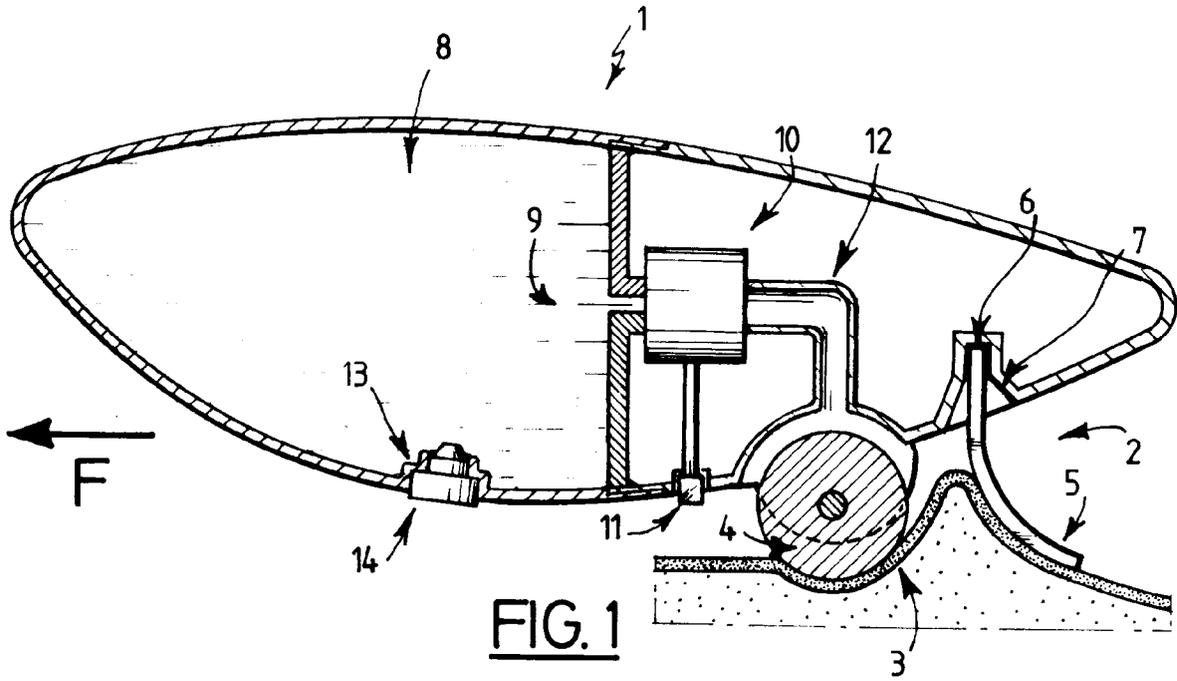
35

40

45

50

55





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numero de la demande
EP 95 40 0584

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	EP-A-0 538 142 (SEB SA) * colonne 4, ligne 53 - ligne 57 * * abrégé; figures 4-6 * ---	1,2	A61H15/02
A	US-A-2 709 432 (ACKERMAN) * colonne 2, ligne 18 - ligne 28; figure * ---	3-5	
A	US-A-4 984 568 (PERSAUD) * colonne 6, ligne 16 - ligne 20; figure 9 * ---	4,5	
A	FR-A-2 509 171 (LORRE) cite dans la demande * revendications 1,2; figures * ---	1	
A	FR-A-2 057 514 (LAPASSET) cité dans la demande * figures * -----	1	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)
			A61H
Lien de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		26 Mai 1995	Jones, T
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	

EPO FORM 1503 01.82 (POMC00)